



Poser ma démission ou pas pour un emploi public

Par **erica**, le **29/05/2008** à **14:07**

Avant mon embauche l'année dernière j'ai passé un concours à la fonction publique sans date exacte d'embauche. Ensuite j'ai trouvé un travail dans une banque où je travaille depuis moins d'un an seulement voilà il y'a quelques jours j'ai reçu mon affectation pour l'emploi public. Je commence dans quelques jours pas le temps de faire le préavis. Que dois je faire sachant que dans ma convention collective je dois faire un mois de préavis si je ne le fais pas qu'est ce que je risque? dois je quqd même déposer ma démission?

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **14:04**

bonjour,

Faire un arrangement amiable avec votre employeur.

sinon lisez ce qui suit :

<http://www.net-iris.fr/forum-juridique/rapports-employeur/7056-demission-non-respect-de-periode-de-preavis-risques.html>

sinon, j'essaierai de voir avec votre administration si vous pouvez commencer plus tard en leur expliquant la situation.

cordialement,

Par **patinette**, le **31/05/2008** à **22:36**

Bonjour,

J'allais vous conseiller la même chose que NOvice43.

:)

En principe il n'y a pas de problème pour décaler la date d'embauche...